

Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de PAU
COMMUNE DE LONS

Délibération du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de LONS

Séance du mercredi 16 novembre 2022

PRÉSENTS : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme ZINT, Mme MAURIN,
Mme CASTERA, Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ,

ABSENTES EXCUSÉES: Mme BLEAU, Mme MOLINA, Mme VANCAUWENBERGE,
Mme MAZILIÉ,

Délibération n° 01-16112022

Objet : Suppression du service mandataire

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 3 juin 1992 relative à la création du service Mandataire pour les personnes âgées de plus de 70 ans .

Le service mandataire du C.C.A.S de Lons, s'engage ainsi dans le cadre d'un mandat, à effectuer la gestion administrative et la réalisation des obligations déclaratives incombant au particulier employeur (contrat de travail, bulletin de paie, déclarations sociales, fiscales, licenciement ...).

Monsieur le Président informe les membres, que ce service a connu depuis ces dernières années, une baisse constante du nombre d'employeurs, liée notamment au vieillissement des particuliers employeur, à l'évolution de la convention collective ainsi qu'aux obligations qui incombent aux employeurs.

Dans ce contexte, ce type de service ne répond plus aux besoins de ce public, qui s'oriente vers le service Prestataire en raison de la simplification des démarches administratives.

Au regard de ces évolutions, et suite au décès du dernier employeur du service Mandataire, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration du CCAS de LONS de supprimer le service Mandataire à compter du 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de supprimer le service mandataire à compter du 31 décembre 2022,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ à LONS, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,
Nicolas PATRIARCHE



Signature of Annie Daleas

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Annie DALEAS